



Association Française de Droit de la Santé

## **CRCI et ONIAM : institutions et relations**

L'Association française de droit de la santé organise un après-midi d'étude sur **les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation et l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales**, envisagés comme des institutions et sur leurs relations, le

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2006**

**de 14 h. 15 à 18 H.**

**Salle des Conseils de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)**

**12, place du Panthéon, Paris V°**

Galerie Soufflot - 2<sup>o</sup> étage  
(ascenseur K ou escalier M)

Sous la présidence de Madame Anne LAUDE, professeur à l'Université René Descartes (Paris V)

Interviendront :

- M. Florent BLANCO, Chargé d'enseignement à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) : La jurisprudence récente
- Mme Françoise AVRAM, Présidente de la CRCI d'Ile de France : Organisation et fonctionnement des CRCI
- M. Dominique MARTIN : Directeur de l'ONIAM : Organisation et fonctionnement de l'ONIAM
- Me Jean-Louis VALLAIS, Avocat au Barreau de Nantes : Le point de vue du patricien.

Cette séance est ouverte au public et gratuite.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de s'inscrire auprès de Mme H. Pillant-Gomez, Institut Cujas, Université Paris II, 12 place du Panthéon, 75 231 Paris cedex 05 ou [pillant@u-paris2.fr](mailto:pillant@u-paris2.fr)

Un contrôle d'accès sera effectué à l'entrée de l'Université.

**Professeur Didier Truchet**  
*Président de l'AFDS*